



RAPPORT ANNUEL 2023
APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Au 2 décembre 2024



1. PRÉAMBULE

Une politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 21 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2. du Code municipal du Québec (ci-après appelé C.M.).

L'article 938.1.2. du C.M. a été remplacé le 1er janvier 2018 par le Gouvernement du Québec afin que toutes les municipalités adoptent un Règlement sur la gestion contractuelle ou que la politique en vigueur soit réputée être un tel Règlement.

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, au moins une fois l'an, la Municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de ce règlement.

2. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La Municipalité a refondu son Règlement de gestion contractuelle afin d'y ajouter des mesures qui favorisent les biens et services québécois ainsi que les entreprises ayant un établissement au Québec, pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 25 juin 2024, en regard du contexte de pandémie actuel. Ces mesures sont telles que décrites et introduites par le PL 67, entré en vigueur le 25 mars 2021.

Le Règlement de gestion contractuelle a de nouveau été modifié en 2023 afin de permettre l'attribution de gré à gré, selon certaines exceptions, pour tout contrat pour l'exécution de travaux de construction, d'approvisionnement, de fourniture de services, de services professionnels à exercice exclusif ou d'assurance qui comporte une dépense d'au moins 50 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public.

Des mesures encadrant la modification d'un contrat ont également été ajoutées afin de permettre une saine gestion des deniers publics et un meilleur contrôle des éléments pouvant justifier la modification d'un contrat.

Ces modifications sont entrées en vigueur le 17 juillet 2023.

3. ADJUDICATION DES CONTRATS

La Municipalité peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré avec ou sans mise en concurrence, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SEAO).

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, la Municipalité tient compte de la nature du contrat qu'elle souhaite conclure, l'estimation de la dépense, les délais d'exécution, les fournisseurs locaux susceptibles de satisfaire aux exigences du contrat, ainsi que les dispositions législatives et réglementaires applicables.

La Municipalité déploie tous les efforts nécessaires pour favoriser une plus grande participation au marché des contrats municipaux.

Comme requis par la Loi, la Municipalité tient à jour sur son site Internet, la liste de contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$



Également, comme requis par la Loi, la Municipalité publie une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Vous pouvez consulter ces listes sur le site Internet de la Municipalité à <https://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/budgets-et-finances/>

3.1 SOMMAIRE DES CONTRATS OCTROYÉS DONT LE MONTANT EST SUPÉRIEUR À 25 000 \$ (AVANT TOUTES TAXES) ¹

Nature du contrat	Appels d'offres publics		Appels d'offres sur invitation ou gré à gré		Total	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Approvisionnement (biens)	3	695 765.75 \$	2	185 500.00 \$	5	881 265.75 \$
Services professionnels			3	135 205.00 \$	3	135 205.00 \$
Services de nature techniques	3	2 849 224.75 \$	2	122 996.63 \$	5	2 972 221.38 \$
Travaux de construction	3	1 423 999.98 \$			3	1 423 999.98 \$
Total	9	4 968 990.48 \$	7	443 701.63 \$	16	5 412 692.11 \$

3.1.1 REGROUPEMENTS D'ACHATS (AVANT TOUTES TAXES)

La Municipalité a mandaté l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et a participé à un regroupement d'organismes pour certains contrats, notamment :

- Fourniture et livraison d'abat-poussière (AP-2023) ;
- Fourniture de sel de déglacage des chaussées (CS-20232024);
- Fourniture et livraison de sulfate d'aluminium (CHI-20222024);
- Fourniture de bacs de compos et de recyclage (BAC-2022);

Nature du contrat	Appels d'offres par regroupement d'organismes (UMQ)	
	Nombre	Valeur
Approvisionnement (biens)	4	135 212.24 \$
Services professionnels		
Services de nature techniques		
Travaux de construction		
Total	4	135 212.24 \$

¹ Ce sommaire inclut l'option de renouvellement d'un contrat pour la location et le transport de conteneurs pour l'écocentre octroyé en 2022, de même qu'un contrat de services professionnels pour étude géotechnique, caractérisation des sols et évaluation environnementale phase 1 pour l'usine d'eau potable octroyé en 2022, mais dont les travaux et facturation étaient prévus en 2023.



3.2 OCTROIS EXCEPTIONNELS

- L'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., C. c- 47.1) accorde à toute municipalité locale le pouvoir discrétionnaire d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains.

Afin d'établir des mesures d'encadrement pour l'application de cet article, la Municipalité s'est dotée du *Règlement visant à édicter les modalités concernant la prise en charge, par la municipalité, de l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance*, lequel détermine également les modalités de paiement de ces services par les propriétaires.

À cet effet, la Municipalité a octroyé deux contrats de déneigement dont le montant est supérieur à 25 000\$ avant toutes taxes au cours de l'année budgétaire 2023. Toutefois, ces contrats ne sont pas comptabilisés dans le sommaire présenté puisqu'ils n'impactent pas le budget d'opération de la Municipalité, faisant l'objet de l'imposition d'une compensation exigée et prélevée annuellement en même temps que la taxe foncière et répartie également sur chaque unité d'évaluation avec frontage sur ces voie privée ou sur une voie desservie par celles-ci.

Il s'agit des contrats suivants :

- Entretien de chemins (Art. 70) Rivière Noire Saisons 23-24 et 24-25.
Valeur : 51 000.00 \$
 - Entretien de chemins (Art. 70) Lac Léon pour 3 ans
Valeur : 37 350.00 \$
- La Municipalité a procédé au remplacement de la surfaceuse du Centre civique Paul-Mathieu par une surfaceuse électrique reconditionnée en vertu de l'article 5.2 du *Règlement 23-1165 sur la gestion contractuelle* permettant d'attribuer de gré à gré tout contrat d'approvisionnement qui comporte une dépense d'au moins 50 000\$, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public lorsque les circonstances entourant l'attribution du contrat permettent de conclure celui-ci à des conditions particulièrement avantageuses pour la Municipalité et qu'une mise en concurrence ne servirait pas l'intérêt public municipal.

4. FORMATION ET MESURES D'APPLICATION

En 2023, les responsables de l'approvisionnement ont assisté à des conférences portant sur la gestion des stocks, la modification de contrat municipal, le rôle de la RBQ, l'approvisionnement responsable et participé à des panels de discussion portant autre autres sur les impacts du contexte économique sur les stratégies d'approvisionnement.

Des formations complémentaires ont également porté sur les principaux enjeux et clauses importantes dans les contrats informatiques.



5. PLAINTES

En 2023, aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

6. SANCTIONS

En 2023, aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Mickaël Tuilier

Directeur général et greffier-trésorier

*Déposé à la séance du conseil municipal le **14 janvier 2025***



Objet du contrat	TYPE	Estimation du contrat	Type de contrat	Dépense totale prévue avant taxes	Taxes incluses	Fournisseur retenu	Durée du contrat	Résolution	Soumissionnaires
Remplacement d'une surfaceuse	DDP	100 000.00 \$	Approvisionnement (biens)	99 000.00 \$	113 825.25 \$	Zamboni RB Robert Boileau Inc.		23-0822-331	
Réserve de sable	AOI	99 475.00 \$	Approvisionnement (biens)	86 500.00 \$	99 453.38 \$	Excavation M.A. St-Georges Inc.		23-0613-252	Seul soumissionnaire
Fourniture et installation enseignes limite de vitesse	AOP	31 792.50 \$	Approvisionnement (biens)	31 765.75 \$	36 522.67 \$	9030-5814 Québec Inc. (Spectralite)		23-0711-300	Les revêtements Scell-tech Inc. 9030-5814 Québec Inc. (Spectralite)
Acquisition bloc sanitaire préfabriqué autonettoyant	AOP	190 000.00 \$	Approvisionnement (biens)	222 000.00 \$	255 244.50 \$	9394-0047 Québec Inc.		23-0822-334	Seul soumissionnaire
AP-2023 UMQ Abat-poussière	AOP	76 190.00 \$	Approvisionnement (biens)	49 515.46 \$	56 930.40 \$	Les entreprises Bourget Inc.		23-0411-162	Somavrac (C.C.) Inc. Les entreprises Bourget Inc.
CS-20232024 UMQ Sel de déglacage	AOP	57 695.00 \$	Approvisionnement (biens)	57 695.00 \$	66 334.83 \$	Mines Seleine, une division de Sel Windsor Ltée		23-0711-296	Mines Seleine, division de Sel Windsor Ltée Compass minerals Canada Corp.
CHI-20222024 UMQ Alun 2022-2024	AOP	35 465.00 \$	Approvisionnement (biens)	6 088.28 \$	7 000.00 \$	Produits chimiques Chemtrade Canada Ltée	3 ans		Produits chimiques Chemtrade Canada Ltée Kemira water solutions Canada Inc.
BAC-2022 UMQ Bacs compost et recyclage (2023)	AOP	21 900.00 \$	Approvisionnement (biens)	21 913.50 \$	25 195.05 \$	IPL Innovatives Packaging Leaders	1 an	22-1212-609	Seul soumissionnaire
Sonorisation et éclairage saison 2023	AOI	50 000.00 \$	Service de nature technique	52 750.00 \$	60 649.31 \$	Québec Son Énergie		23-0509-205	Seul soumissionnaire



RAPPORT ANNUEL 2023
APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Marquage de chaussée	AOI	76 333.00 \$	Service de nature technique	70 246.63 \$	80 766.06 \$	Lignes Maska		23-0314-110	Lignes Maska (9254-8783 Québec Inc.) Lignes-Fit Inc.
RENOUVELLEMENT Location et transport conteneurs écocentre	AOP	310 000.00 \$	Service de nature technique	311 484.00 \$	358 128.73 \$	EBI Environnement	2 ans	23-0912-365	Seul soumissionnaire
Insectes piqueurs (2024-2026)	AOP	1 200 000.00 \$	Service de nature technique	1 227 000.00 \$	1 410 743.25 \$	GDG Environnement	3 ans	23-1010-409	GDG Environnement CR Conseillers forestiers Roy
Gestion matières résiduelles	AOP	800 000.00 \$	Service de nature technique	1 310 740.75 \$	1 507 024.18 \$	Services Ricova Inc.	1 an	23-1212-504	GFL_Environnemental_Inc Services Ricova Inc.
Services professionnels pour étude géotechnique, caractérisation des sols et évaluation environnementale phase 1 –usine d’eau potable	DDP	40 000.00 \$	Services professionnels	38 405.00 \$	44 156.15 \$	Construction expertise PG		22-114-565	
Étude avant-projet sommaire-usine eau potable	DDP	40 000.00 \$	Services professionnels	42 000.00 \$	48 289.50 \$	FNX			
Planification stratégique du développement économique et touristique	AOI	50 000.00 \$	Services professionnels	54 800.00 \$	63 006.30 \$	Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L			Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L Aviso Conseil Inc.
Reconstruction de la rue Mousseau	AOP	260 000.00 \$	Travaux de construction	326 557.48 \$	375 459.46 \$	9230-8832 Québec Inc. (Terrassement Baril)		23-0711-295	Construction TRB Inc 9230-8832 Québec Inc. Pavage JD Inc Inter Chantiers inc. 9267-7368 Québec inc



Réfection stations pompage secteur Beauchamp	AOP	1 100 000.00 \$	Travaux de construction	997 587.50 \$	1 146 976.23 \$	Les Entreprises Claude Rodrigue		23-0411-159	Généreux construction Inc Inter Chantiers Inc Les Entreprises Claude Rodrigue Nordmec construction Inc.
Remplacement de ponceaux chemin Clef du Pimbina PAVL volet rétablissement	AOP	120 436.00 \$	Travaux de construction	99 855.00 \$	114 808.29 \$	Terrassements BLR Inc		23-1010-420	Construction TRB Inc Construction et pavage Généreux Excavation Jérémy Forest Inc Les Entreprises Claude Rodrigue 9088-9569 Québec Inc Terrassements BLR Inc Pavage JD Inc